

On sait déjà qu'il a été résolu en principe de fermer le bague de Toulon et de transporter dorénavant tous les forçats dans les contrées les plus saines de Cayenne. On a de plus l'intention d'autoriser un certain nombre de libérés qui se seraient bien conduits, à se marier dans la colonie pour en favoriser le développement. Conformément à ce plan, le transport à vapeur la *Cérés*, vient d'amener à Cayenne, le premier convoi de quatre-vingt femmes expédiées dans ce but, éminemment civilisateur, vers la même Amérique où fut envoyée dans le même but la fameuse Manon Lescaut.

D'après une dépêche du gouverneur déjà dans la première semaine, la moitié de ces femmes ont trouvé des maris relativement convenables. Aussi le gouverneur demande-t-il, d'ici au mois de mars, un nouveau convoi, cette fois de trois cents aspirantes à l'hyménée, en ajoutant qu'il y a de la place pour loger tous les forçats du bague de Toulon. En conséquence, notre gouvernement a décidé que ce foyer d'infection morale serait éteint par une évacuation complète dès les premiers jours de janvier.

L'Empereur de Russie s'est rendu le 10 courant, avec le prince de Galles et le prince héritier de Prusse, au Théâtre-Français, où l'on jouait la pièce de Victorien Sardou, *Nos Bons Villages*, mise en scène pour la première fois. Le rôle de Pauline était tenu par Mme Stella Colas, artiste fort applaudie à Saint-Petersbourg.

Les journaux de Londres publient des renseignements très détaillés sur les inondations du Yorkshire, du Derbyshire, et du Lancashire.

A Leeds, l'eau n'avait jamais monté si haut. La vallée de l'Aire a été submergée presque dans toute sa largeur, depuis Skipton jusqu'à Keighly, Bradford, Appleby Bridge, Kirkstall et Leeds.

L'Ouse, qui passe à travers York, a cru rapidement dans la nuit de vendredi. Samedi, dans l'après-midi, elle était à 15 pieds au-dessus de son niveau ordinaire. Plusieurs milliers d'acres de terres cultivées ont été couverts. Dans la ville même, quoique l'eau soit entrée dans les caves et les maisons, on ne mentionne pas d'accident sérieux.

Le débordement du Don a noyé un grand nombre de brebis, plusieurs centaines, dit-on, près de Doncaster. Dans le district de Marsh-Gate, les habitants ont été contraints de gagner les étages supérieurs de leurs habitations. On ne pouvait arriver à elles qu'en bateau.

Dans le sud du Derbyshire, le Trent a débordé à Willington, Swarkestone, Shardlow, King's-Mills et ailleurs, et cause ainsi un dommage considérable.

Dans la vallée du Calder, il y a eu des victimes. On en cite huit ou dix à Dewsbury. Parmi elles se trouve un cocher nommé George Draycott. Il conduisit sa voiture vendredi soir vers Thornhill. Les quatre personnes qui s'y trouvaient échappèrent au malheur sans être blessées, mais restant dans la voiture qui flotta jusqu'à la fin de l'inondation. Un ouvrier nommé Oldroyd se noya en voulant les secourir.

Un jeune homme nommé Harrison a aussi été noyé entre Colham et Preston.

Un patriote saint-gallois vient d'adresser au journal de sa localité la lettre suivante, qui commence à faire le tour des feuilles de la Suisse :

« Sur mes vieux jours, écrit ce citoyen, j'ai été curieux de voir ce qu'était une maison de jeu. J'ai pris mon bâton de voyage, et je suis parti pour le canton du Valais, car depuis que Genève a fermé le Cercle des étrangers de Fazy, ce n'est qu'en Valais qu'on voit une rareté de ce genre. J'arrivai à Sion. De là jusqu'à Saxon, il n'y a qu'une promenade.

Saxon est un village malpropre, au pied de la célèbre montagne de la Pierre-à-Voir; mais ses soi-disant bains me font une tout autre impression. Un grand hôtel, le café, le casino, la villa de M. Fama, de belles promenades, etc., tout y indique la présence d'une société « de distinction ». Entrons dans le casino. A droite, une belle salle de musique et de danse, dix musiciens y jouent des airs d'opéra, mais ils n'ont aucun auditeur. Au milieu de l'établissement, une salle de lecture avec des journaux de tous les pays du globe, également déserte; enfin, la grande salle de jeu, avec la roulette et le trente et quarante. Ce n'est que là que l'on trouve de la société.

Il me serait impossible de reproduire les détails de ce spectacle produit au premier moment, 70 à 80 personnes sont assises autour de la table; mais, malgré cette nombreuse assistance, il y règne un silence presque complet; on n'y entend que la voix monotone du croupier qui crie de temps à autre: « Messieurs, faites votre jeu ! » Si vous voulez voir ce qu'est l'homme esclave d'une passion, allez dans une maison de jeu. L'un pose sur rouge, l'autre sur noir, un troisième sur pair, un quatrième sur passe, et le tout passe en effet dans la caisse de la banque. A chaque instant, un joueur se lève, les cheveux hérissés, et en murmurant plein de rage: « J'ai tout perdu ! » Il s'éloigne avec des malédictions sur ses lèvres. Il est véritablement étonnant qu'il y ait encore des gens assez imbéciles pour porter leurs dernières épargnes à la roulette, quoiqu'on ait prouvé, mathématiquement prouvé, qu'il n'y a rien à gagner à ce jeu de hasard. Il paraît d'ailleurs que le fermier des jeux est assez sûr de son affaire, car dans les environs, il a écrit ses clients de se garder au moins le nécessaire pour quitter Saxon, la banque ne se trouvant pas dans le cas de faire de la générosité avec les malheureux perdants. De même, dans

l'hôtel, on ne fait crédit que pour deux ours; quiconque ne paie pas dans ce court espace de temps est impitoyablement mis sur le pavé. Quant à l'état moral qui règne dans les bagnes de Saxon, tout le monde sait de quel cortège est suivie une maison de jeu. En tout temps j'ai été fier de mon pays; j'ai porté haut à l'étranger le drapeau de la Suisse, mais à Saxon j'avais honte qu'il pût exister encore, sur le sol de notre belle et libre patrie, un tripot pareil, en l'année de grâce et de progrès de 1866.

— Nous lisons dans le Temps :

Marcel, un ouvrier, aimait Marie une pauvre fille. Plus d'une fois, il lui avait parlé de son amour, mais Marie détournait la tête; elle avait dix-neuf ans, elle était belle, et son imagination lui montrait dans l'avenir tout autre chose qu'un mariage avec un ouvrier. Un jour, Marcel demanda la main de Marie. Les parents étaient tout disposés à la lui accorder.

— Si Marie consent, elle est à vous, lui dirent-ils.

Marcel alla trouver la jeune fille :

— Marie, voulez-vous être ma femme ? lui demanda-t-il.

— Non, Marcel, répondit-elle froidement.

Quelques jours après elle quittait la maison paternelle. On ne la revit plus.

Trois mois plus tard, aux Champs-Élysées, le père de Marie se croisa avec une voiture qui suivait au grand trot l'avenue de l'Arc-de-Triomphe. Dans cette voiture était assise, ou plutôt à demi couchée, une jeune femme en toilette riche... c'était Marie. Le père laisse passer la voiture, redescend l'avenue, entre dans la boutique du premier armurier qu'il trouve sur son passage, achète un pistolet, rentre chez lui, et, sous les yeux de sa femme et de Marcel, qui venait souvent dans le pauvre logis désolé, il se brûle la cervelle.

Ce que je viens de raconter, ce n'est pas le dernier drame de la Gâté ou le prochain drame de l'Ambigu; c'est une histoire vraie, un fait-divers d'hier. C'est hier que le père a rencontré sa fille aux Champs-Élysées; c'est hier qu'il s'est tué.

Il n'y a pas de ces pages là dans le passé de toutes les étoiles du demi-monde; cependant, lorsque de jolis petits livres à couverture bleue, rose ou lilas nous racontent la vie galante prussienne, la matière ne manquerait pas au livre qui prendrait pour titre : *Enfers de la vie galante*.

ENCORE UN LA POMMERAIS. — On écrit de Niort :

Une affaire d'empoisonnement excessivement grave sera portée à la session de la cour d'assises du département des Deux-Sèvres, qui ouvrira à Niort, le 3 décembre prochain. Un habitant de la commune de Pressigny, arrondissement de Parthenay, le nommé Martin Reu, marchand de bière, est accusé d'avoir empoisonné, avec du sublimé corrosif (deutochlorure de mercure), 1° Marie-Jean Reu, sa première femme, décédée le 11 décembre 1856; 2° Julie Bontemps, sa seconde femme, décédée le 12 juillet 1865; 3° Abel Reu, son fils, issu de son second mariage, décédé à l'âge de dix-huit mois, le 27 janvier 1866. L'accusation reproche en outre à Martin Reu un autre crime couvert par la prescription : l'empoisonnement, par le sublimé corrosif, de Pierre Reu, frère de sa première femme, décédé le 2 février 1853.

Ces crimes auraient été commis, suivant l'accusation, par l'accusé Martin Reu, pour bénéficier, à titre de légataire ou d'héritier, de la mort de ses victimes, et pour accrotir ainsi sa fortune, qui s'éleverait aujourd'hui à 150,000 fr. environ. M^e Lachaud est chargé de défendre l'accusé.

Une chose remarquable, c'est qu'il y a 25 ans, un autre habitant de la même commune de Pressigny, qui a comparu devant la cour d'assises des Deux-Sèvres les 12, 13 et 14 août 1841, avait empoisonné avec de l'arsenic, pour satisfaire aussi sa cupidité, ses deux femmes, sa mère et son frère. La plupart de ces crimes étaient prescrits, le jury n'avait à se prononcer que sur l'empoisonnement de la seconde femme, et le verdict l'ayant déclaré coupable de ce crime, avec admission de circonstances atténuantes, l'accusé Auger avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

On lit dans l'Union Libérale de Versailles, du 14 : « Un accident, qui plutôt une catastrophe a attristé ce matin la commune de Dison. Une maison neuve, haute de deux étages, large de près de 9 mètres, s'est écroulée vers dix heures du matin, ensevelissant huit des onze personnes qui se trouvaient dans le chantier, et parmi elles M. Baguette, marchand de vins propriétaire de l'immeuble en construction.

Le bâtiment était presque terminé; les maçons devaient aujourd'hui poser le bouquet traditionnel.

Aussitôt l'accident arrivé, une foule de travailleurs ont envahi le chantier, et, sous la direction des autorités et du commissaire de police, on a travaillé au déblaiement avec un véritable acharnement. En moins d'une demi-heure on était parvenu à retirer toutes les victimes des débris sous lesquelles elles étaient ensevelies.

Le sieur Baguette, père de six enfants, a été retiré mort. Comme son cadavre ne portait la trace d'aucune blessure pouvant entraîner la mort, on présume qu'il a été asphyxié sous la masse de matériaux et poutres qui s'étaient amoncées sur lui. Une autre victime, le sieur Henrard, a été tué sur le coup; enfin un troisième ouvrier, le sieur Halleux, a été retiré vivant

mais dans un état qui ne laissait aucun espoir, et, en effet, moins d'une heure après, ce malheureux était mort.

Outre ces trois morts, cinq autres travailleurs ont reçu des blessures plus ou moins dangereuses. Parmi eux se trouvent le sieur Kleyn Albert, menuisier à Mont-Dijon; son frère, le sieur Kleyn-Baguette, s'est sauvé, en sentant le sol se dérober sous lui, il se précipita dans l'espace et vint tomber dans un jardin sans autre mal qu'une luxation au poignet. Deux ouvriers maçons s'étaient cramponnés à la cheminée; ils tombèrent avec elle, et l'un d'eux nommé Halleux, fut écrasé, l'autre a été dangereusement blessé.

Comme on répare la voûte du canal de la commune, joignant à la maison écroulée, l'accident a failli faire de plus nombreuses victimes.

Un manoeuvre, qui puisait de l'eau du canal, entendant le bruit sourd produit par l'écroulement se sauva à toutes jambes laissant son seau dans le canal; deux secondes après, le seau disparaissait sous une avalanche de pierres et de briques. Le surveillant des travaux de la commune a aussi failli être atteint par les débris.

On ignore la cause de ce malheur épouvantable; on ne sait jusqu'à présent si c'est la nature du terrain ou l'ouragan de la nuit qui a déterminé l'écroulement.

Le professeur Barth, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, a constaté dans le *Moniteur des Hôpitaux* du 30 juin, les bons effets du PHOSPHATE DE FER, de LERAS, docteur en sciences, dans le traitement de diverses affections tenant à l'appauvrissement du sang et à toutes les maladies auxquelles les jeunes filles et les dames sont sujettes. Sur plus de deux cents expériences, faites à l'hôpital Beaujon, il avait toujours obtenu des résultats plus remarquables qu'avec tous les ferrugineux connus. 23 n. 6459

Nous annonçons la mise en vente de la nouvelle édition du *Dictionnaire Universel d'histoire naturelle* de Ch. d'Orbigny.

Les 26 volumes de texte (grand in-8°), comprenant de nombreux articles nouveaux, et les magnifiques planches coloriées à la main, sont dus à nos savants les plus illustres et aux artistes les plus renommés.

La publication en livraisons mettra à la portée de toutes les fortunes ce somptueux ouvrage, réservé jusqu'ici aux plus riches bibliothèques. Chaque livraison (prix : 1 fr.) est de 24 à 32 pages, accompagnée presque toujours d'une planche coloriée.

Adresser les demandes à MM. Delagrave et Cie, libraires-éditeurs à Paris, 78, rue des Ecoles et chez tous les libraires de France. 23 n. 6517

COMMERCE

Havre, 20 novembre. — Cotons. — Le marché reste dans la même position de prix, avec une très bonne demande aussi bien pour la filature que pour l'exportation. — Nous notons à quatre heures 1,703 b. de ventes, et il faut voir le très bas Louisiana à bien près de 160 fr. — Le coton à terme reste aussi dans la même situation : Louisiane décembre 155 fr. et février 157 fr. 50.

Laines. — Bonne demande, sans changement; il a été vendu 8 b. Buenos-Ayres en suif à 1 fr. 95, 19 b. Monte-Video ditto de 1 fr. 80 à 2 fr. 05 et 3 b. Bombay ditto à 95 c.

Havre, 21 novembre. Cotons. — Nous conservons une très bonne demande pour la filature, ainsi que pour l'exportation, et sur 1,860 b. de ventes notées à quatre heures, le terme ne figure que pour 50 b. Louisiane février, à 158 fr. — Il est vraie que l'on a aussi fait 2 à 300 b. Madras à 177 fr. 90 sur décembre, mais on ne les cote pas. — Les affaires en Louisiane sont plus difficiles les vendeurs étant devenus réservés, et on n'aurait d'ailleurs pu faire que des mars à 160 fr., les mois rapprochés étant tenus plus cher.

En ce qui regarde le disponible, les prix sont bien soutenus dans l'ensemble et même en reprise partielle de 2 fr. 50 pour les Surats. Il faut maintenant payer 135 fr. pour les bons Oomera. — Pour les Amériques on est décidément à 162 fr. pour les très bons classements. Les Brésil et spécialement les Sorocaba sont plus fermes.

Laines. — Nous continuons d'avoir une bonne demande, principalement pour les laines de Russie, qui paraissent décidément de vente assez facile sur notre place, et il en a été traité 26 b., en suif, de 2 fr. 05 à 2 fr. 30, et 23 b. ditto, lavée à dos, à 3 fr. 80; en Plata, il a été aussi vendu 4 b. Buenos-Ayres, en suif, à 1 fr. 92 1/2.

New-York, 20 novembre.

Coton : En hausse; middling Upland, 34 c. 1/2.

Liverpool, mardi. — Aujourd'hui, à la halle de Manchester, le ton était plutôt meilleur que la semaine dernière, mais les offres sont généralement trop basses pour être acceptées.

Ventes, 12,000 b. Marché bien soutenu, sans changement de prix.

Marseille, 21 novembre.

Laines. — Baisse. Le découragement continue.

Cotons. — Tarsous pour janvier, 140 fr.; les 30 kil.; Salonique ditto, 122-80; Soulbouège, 137 50.

Coccons. — Calamata 24 25 le Kilogr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 novembre.

La Bourse continue de se recueillir. La cote de Londres signale une baisse de 1/4 à 3/8 5/8 à 3/4; sur notre marché on remarque la fermeté de la rente. Les autres valeurs sont généralement stationnaires. La rente a monté de 69 27 1/2 à 69 45. Pour rester à 69 42 1/2. L'Italien ouvert à 57 70 finit à 57 85. Le Mexicain est à 22 50 et le Turc à 34 70.

Les mobiliers ont été faibles : le français à 605 et 610 et l'espagnol de 322 50 à 330. Les chemins français sont dans les cours d'hier. Les autrichiens restent à 418 75 et les Lombards à 412 50.

Cours moyen du comptant : 3 0/0 69.37 1/2 — 4 1/2 98.

Banque de France 3.600. Crédit Foncier 4.382.50.

Paris, 21 novembre.

Le marché a été fort calme. La rente et l'Italien se distinguent par leur fermeté. Les chemins français, les lombards et les autrichiens sont stationnaires. Les autres valeurs sont plutôt faibles. On a demandé à l'escompte 700 mobiliers, 100 nord, 100 est et 50 autrichiens. Les consolidés anglais sont comme hier à 88 5/7 à 3/4. La rente a varié de 69.47 1/2 à 69.55; elle reste à 69.52 1/2.

L'Italien a monté de 55.80 à 56.10. Le mobilier reste à 607.50 après 615 et 603.75. L'espagnol finit à 321.25. Il n'y a pas de changement notable à signaler sur les chemins. Le mexicain se maintient au-dessus de 22 fr. Le Turc a atteint 34.95.

Cours moyen du comptant 3 0/0 69.52 1/2 — 4 1/2 98.37 1/2.

Banque de France 3.605. Crédit foncier 4.385.

COURS DE LA BOURSE

Du 22 novembre 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent	
3 1/2 %.....	69 80 — 3 1/2 %...	69 50
2 1/2 %.....	97 50 — 4 1/2 %	98 50

THE GRESHAM, compagnie d'assurances sur la vie.

Le rapport présenté à l'assemblée générale, qui a eu lieu le 8 novembre dernier, constate de nouveaux progrès et des résultats très satisfaisants. Voici les chiffres qu'il contient pour l'exercice annuel du 1^{er} août 1865 au 31 juillet 1866.

Propositions présentées, 5020 pour un capital de 46,235,718 fr. 95 c. (1,849,428 liv. st. 15 sh. 2 d.) dont 4350 ont été acceptées pour un capital de 41,403,344 fr. 50 c. (1,656,133 l. st. 15 sh. 7 d.). La recette en primes de l'année s'est élevée à 6,436 981 fr. 05 c. (257,479 l. st. 4 sh. 10 d.) et 1,765,704 fr. 90 c. (70,268 liv. st. 3 sh. 14 d.) ont été payés par suite de décès et d'échéance. 23 n. 6516-6348

TIRAGE DÉFINITIF

travaux de la ville de Roubaix

30 NOVEMBRE

Loterie municipale Ville des ANDELYS.

Tirage public du

GROS LOT DE 100000 F.

et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude: Pour tout renseignement s'adresser au Bureau-Exactitude, 68, rue de Valenciennes, Paris. VINGT BILLETS pour TOUTES CHANCES, compris 3 lots de 100000 f. et un de 150000. On peut donc, pour CINQ francs, gagner 100,000—100,000—100,000—150,000 28 n. 6425

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare

du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS (hectolitre pesant 80 kilos) pris au dépôt et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 3 fr. 10

Moyen (dit tout-venant) 1^{er} qual. (hectolitre pesant 80 kilos) pris au dépôt et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2 fr. 50

Moyen (dit tout-venant) 2^e qual. (hectolitre pesant 80 kilos) pris au dépôt et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2 fr. 00

Moyen (dit tout-venant) 3^e qual. (hectolitre pesant 80 kilos) pris au dépôt et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 1 fr. 50

GROS 2 fr. 95 (hectolitre de 80 kil pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.)

Moyen (dit tout-venant) 1^{er} qual., 2 fr. 35 (hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.)

Au comptant (sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre de mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrière 83 au dépôt même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

Au moment où les machines à coudre prennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se méfier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines coudre de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, de puiser à perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de la Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SEBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue : D'une double plaque; Du guide à ourler, de toutes largeurs; Du guide à ganser; Du guide droit; Du guide à poser les rubans sans batis Du guide à soutacher; 1 pierre à Emery; Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clés, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

Il est à remarquer que bien des marchands de contrefaçons offrent cinq ans de garantie, mais sans spécifier quel genre de garantie. Les agents de la Compagnie doivent toujours donner aux acheteurs l'EXPLICATION de GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du Square.

ANNONCES

(Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.)

Publications légales

Formation de Société

D'un acte sous seing privé, ayant date à Tourcoing du 17 Novembre 1866, il résulte :

Que M. Charles Guilloteux, marchand de chevaux, demeurant ci-devant à Paris, actuellement à Tourcoing; Et une autre personne dénommée audit acte;

Ont formé entr'eux une société en commandite pour l'exploitation d'un service d'omnibus allant de Roubaix à Tourcoing et de Tourcoing à Roubaix;

Que l'associé responsable est M. Guilloteux qui est seul autorisé à signer, administrer et gérer pour la société;

Que néanmoins M. Guilloteux, ne pourra faire aucun emprunt, ni lever de somme par compte-courant chez un banquier;

Que la raison de commerce de la société sera ; CH. GUILLOTEUX ET C^{ie};

Que le siège de la société sera à Tourcoing;

Que les valeurs fournies par le commanditaire s'évaluent à vingt-cinq mille francs;

Et que la Société a commencé le premier novembre mil huit cent soixante-six, pour finir le trente octobre mil huit cent soixante-quatorze.

Formation de Société

M. Jules Nzeflof, négociant, demeurant à Roubaix, et M. Alfred Bouchez, rentier, demeurant actuellement au même lieu, ont ci-devant à Gauchin, près St-Pol (Pas-de-Calais)...

Ont formé entr'eux une société en commandite pour l'exploitation d'un service d'omnibus allant de Roubaix à Gauchin et de Gauchin à Roubaix;

Que l'associé responsable est M. Bouchez qui est seul autorisé à signer, administrer et gérer pour la société;

Que néanmoins M. Bouchez, ne pourra faire aucun emprunt, ni lever de somme par compte-courant chez un banquier;

Que la raison de commerce de la société sera ; J. NZEFLOF ET A. BOUCHEZ;

Que le siège de la société sera à Roubaix, rue de la Pêche, n° 11.

La durée de ladite société est de six années, commençant le premier novembre mil huit cent soixante-six, et finissant le premier jour de mil huit cent soixante-douze. Toutefois il est facultatif à M. Bouchez de la résilier le premier novembre mil huit cent soixante-neuf, en en prévenant M. Nzeflof six mois d'avance;

M. Nzeflof a seul la gestion de la société, mais sa gestion est soumise à la signature sociale.

En foi de quoi, les deux associés ont signé et apposé leurs signatures et sceaux le premier novembre mil huit cent soixante-six.